



LE PRÉSIDENT

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité  
14, Avenue Duquesne  
75350 PARIS

Le 24 avril 2020

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler de façon pressante votre attention sur l'impérieuse nécessité de procéder en Indre-et-Loire à une politique de dépistage du Covid beaucoup plus importante que celle pratiquée jusqu'ici, même si la doctrine ministérielle a positivement évolué ces derniers jours.

Je vous demande au nom du droit à l'expérimentation que Monsieur le Président de la République a appelé de ses vœux à plusieurs reprises à propos d'initiatives innovantes possibles des collectivités locales.

Deux raisons motivent ma requête, la conjoncture du déconfinement et notre capacité de production de ces tests en Indre-et-Loire.

Tout d'abord, le déconfinement, bien que progressif, va conduire à une reprise des déplacements, à travers notamment les visites rendues possibles dans les EHPAD, le retour dans les établissements scolaires, la réinstauration des droits et visites d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance pour la plupart suspendus, et nécessairement faciliter la circulation du virus.

A cet égard, de nombreuses inquiétudes ont pu être exprimées par les élus locaux, les professionnels des secteurs hospitaliers et sociaux et médico-sociaux et tout simplement par nos concitoyens. A n'en pas douter, les mêmes inquiétudes seront exprimées prochainement par les professionnels de l'Education, appelés à reprendre leur activité à partir du 11 mai. Ces inquiétudes, je les entends, les comprends et souhaite y répondre.

D'autre part, nous avons la chance d'avoir trois atouts dans notre département pour expérimenter un dépistage beaucoup plus large :

- Tout d'abord la présence du CHU qui vient d'être doté d'un matériel supplémentaire pour augmenter le nombre de tests PCR,
- L'existence d'un laboratoire privé, ABO+, qui a de vastes capacités de tests et dispose d'un grand stock de réactifs,
- Enfin, notre laboratoire vétérinaire et de biologie INOVALYS qui est prêt à venir en renfort avec une possibilité de 1000 tests par jour, grâce à votre autorisation, mais qui à ce jour, faute d'avoir été appelé, n'en a encore effectué aucun.

Cette conjugaison de la nécessité de faire avec la possibilité de faire me conduisent à vous demander d'autoriser un dépistage massif des personnels en première ligne dans la lutte contre le Covid en Indre-et-Loire.

.../...

En Indre-et-Loire, au 24 avril 2020, seuls 18 établissements médico-sociaux ont bénéficié d'un dépistage généralisé de leurs professionnels, 80% de ces dépistages ayant été réalisés à l'initiative du gestionnaire de l'établissement d'ailleurs souvent privé.

Je ne peux me satisfaire d'une politique de dépistage aussi faible. En effet, si nous voulons réussir collectivement le déconfinement dans quelques semaines seulement, il me semble indispensable de pouvoir généraliser les dépistages auprès de l'ensemble des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux prenant en charge des publics fragiles qu'ils soient âgés, handicapés ou jeunes et des personnels d'assistance d'aide à domicile.

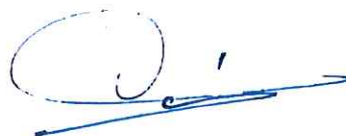
Le Département d'Indre-et-Loire compte aujourd'hui près de 200 établissements et services médico-sociaux relevant d'un financement du Conseil départemental et moins de 15 résidences service seniors.

Considérant les dépistages déjà réalisés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'ARS Centre-Val de Loire à expérimenter en Indre-et-Loire la généralisation des dépistages des tests PCR Covid à ces professionnels précités ; avec votre aval, l'ARS pourrait proposer sans délai aux établissements de notre département que leurs professionnels, environ 8 500, puissent être testés dans le cadre du protocole de partenariat signé entre le Laboratoire INOVALYS de Touraine et le laboratoire de biologie médicale ABO+.

Dans ces conditions, qui pourrait comprendre en Touraine qu'au moment où, pour l'heure, la pandémie marque le pas, on n'utilise pas ces disponibilités de dépistage importantes, actuellement sous-utilisées, pour sécuriser les professionnels qui exercent un métier à risque et à qui nous devons cette protection ?

Cette expérimentation départementale, qui pourrait être conduite sans difficulté courant mai, conduirait à canaliser les inquiétudes des professionnels et nous assurer d'une effectivité de nos forces vives pour les prochaines semaines, car le combat contre ce virus devra se poursuivre au-delà du 11 mai.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre en l'assurance de ma haute considération.



Jean-Gérard PAUMIER